

CONSTRUIRE UN FRONT UNI MONDIAL DE LA DIASPORA HAITIENNE

Le Congrès des Haïtiens pour Fortifier Haïti propose d'établir et consolider un Front Uni constitué de citoyens haïtiens, d'organisations et de fédérations haïtiennes autour d'un programme de dix (10) points afin de maximiser la contribution de la Diaspora haïtienne pour le bénéfice de notre nation et du peuple haïtien. Car, il est impératif que la Diaspora construise une autorité indépendante pour lutter contre son exclusion systématique dans les affaires de la société civile d'Haïti.

POURQUOI FAUT-IL UN FRONT UNI AVEC UNE TELLE MISSION?

La Diaspora haïtienne a besoin d'un Front Uni mondial haïtien afin d'exercer des pressions dans les domaines politique, sociale, économique, culturel, et autres, pour obtenir suffisamment de forces pour protéger l'intérêt d'Haïti à l'échelle nationale et internationale. La diaspora est composée de nombreux organismes et d'individus extraordinairement capables qui font déjà tout leur possible pour aider Haïti. Beaucoup brûlent du désir d'en faire davantage pour aider à sortir Haïti de la misère et de protéger ses citoyens contre les abus et l'indignité. Mais, telle qu'elle est aujourd'hui, la Diaspora est incapable d'exercer une pression suffisante pour au moins influencer quoi que ce soit dans et hors d'Haïti pour Haïti.

Plus précisément, la Diaspora n'est pas encore en mesure pour créer un impact positif dans la mise en place de politiques de développement économique durable pour faire sortir le peuple haïtien de sa pauvreté extrême et terrible. **L'Établissement haïtien** résiste et, au mieux, fait abstraction de l'offre de la Diaspora et de ses tentatives de réintégration pour aider à reconstruire le pays. Il fait aussi abstraction des besoins urgents d'Haïti après le séisme qui a dévasté le pays qui était déjà en état de faiblesse. Trois (3) semaines après le tremblement de terre du 12 janvier 2010, selon un de nos membres qui a été en Haïti en compagnie de la sénatrice de l'Etat de Massachusetts, Marie St. Fleur, et d'autres officiels haïtiano-américain, certains officiels ont refusé catégoriquement de les rencontrer tandis qu'ils étaient à seulement 20 pieds d'eux logements temporaires du gouvernement haïtien. En dépit du fait que la Diaspora a recouvré son droit constitutionnel de vote par le biais de l'Article 52.1 de la constitution amendée, **L'Établissement**, sachant que le Ministère des Haïtiens Vivant à l'Étranger (MHAVE) aurait eu le potentiel de servir de pont entre le gouvernement et la Diaspora, a limité son champ d'action dans le but de l'empêcher d'établir le mécanisme nécessaire pour donner aux haïtiens vivant à l'extérieur l'opportunité d'exercer à distance ce droit fondamental. Pour preuve, le budget de ce Ministère est sans ressources et son titulaire est toujours choisi d'une manière unilatérale par le gouvernement en excluant à dessein la Diaspora pour qu'elle n'intervienne et n'essaie pas d'influencer le choix pour ce poste. Qui pis est, pour éviter toute collaboration et continuité entre le MHAVE et la Diaspora, d'habitude, le mandat du Ministre des Haïtiens Vivant à l'Étranger dure toujours l'espace d'un matin.

Haïti a une réserve énorme de ressources humaines qui s'accumulent depuis plusieurs décennies. La Diaspora est née de la tourmente de la dictature politique, de la stagnation économique et de l'effondrement d'Haïti. Donc, elle n'a pas pris naissance de par elle-même. Sous le règne des dictateurs François Duvalier et son fils Jean-Claude Duvalier, de 1957 à 1986, Haïti a subi l'une des plus fortes pertes de population que tout autre pays du monde. En outre, les périodes ultérieures à la répression politique de 1991 à 1994 et la baisse générale de l'économie haïtienne ont engendré davantage l'exode de la population d'Haïti.

Les différentes vagues d'exode de la population ont entraîné la perte d'une quantité extraordinaire de ressources humaines du pays. Les chercheurs de la Banque mondiale ont publié un rapport dans lequel ils ont conclu qu'Haïti a perdu 86% de ses professionnels. Ce groupe comprend, entre autres, des médecins, des avocats, des ingénieurs, des professeurs,

des comptables, des pharmaciens, des tailleurs, des plombiers, des charpentiers, des écrivains, des artistes, des cinéastes. Ces professionnels sont dispersés un peu partout dans le monde. La population des citoyens haïtiens nés en Haïti et vivant à l'étranger est d'environ 4.5 millions. Beaucoup d'entre eux qui avaient adopté une nationalité étrangère, perdant ainsi leur nationalité haïtienne selon l'article 13 de la constitution du 29 mars 1987, l'ont recouvrée via la constitution modifiée de 1987.

La Diaspora haïtienne est également constituée d'environ 7 millions d'haïtiens qui sont nés à l'étranger. Cette catégorie d'haïtiens a acquis la citoyenneté haïtienne en vertu de l'article 11 de la constitution amendée. Ainsi, la Diaspora haïtienne approche à peu près 11 millions.

Malgré qu'elle représente un atout d'or pour Haïti, la Diaspora confronte une très grande résistance. Toutefois, cette résistance peut être surmontée. Nous espérons que le rapport de force nous soit favorable. Inévitablement, le Front Uni pourrait nous permettre de transférer ce solde et maximiser l'utilisation de cet actif d'or pour le développement d'Haïti. Sans une campagne bien organisée et durable pour l'intégration de la Diaspora dans la vie d'Haïti, le pays persistera dans la pauvreté et Haïti conservera sans nul doute le monopole de la nation la plus pauvre dans le continent américain, et même dans le monde.

La seule chose que **l'Etablissement** espère de la Diaspora est son envoi de milliards de dollars vers le pays. La Diaspora haïtienne transfère un montant supérieur à 2 milliards de dollars par année ou 5.5 million dollar par jour. Ce qui dépasse de loin tous les dons étrangers que les étrangers donnent dans le budget annuel de notre pays. C'est en fait l'une de ses sources les plus importantes de revenus durables. Certes, la Diaspora envoie de l'argent aux membres de sa famille qui constituent un secteur important des masses. Ces derniers utilisent cet argent pour se procurer de la nourriture, des vêtements, des abris, de la communication, des transports, et autres. Donc, **l'Etablissement** s'enrichit en leur vendant tout ce qu'ils consomment. Cette soi-disant bourgeoisie importe des marchandises de la République Dominicaine, des Etats-Unis et d'ailleurs pour revendre à nos gens. La République Dominicaine ainsi que d'autres nations génèrent des revenus et utilisent l'argent pour réinvestir dans leur économie afin de produire des biens pour desservir le marché haïtien. En conséquence, leur économie ne fait que s'épanouir. Les pauvres haïtiens achètent ces produits avec l'argent provenant des transferts de la Diaspora. Donc, les 2 milliards et plus de dollars ne sont pas réinvestis en Haïti. L'argent circule entre **l'Etablissement, la République Dominicaine et autres**. En dernière analyse, les envois de fonds font plus de mal que de bien au pays. Haïti n'en réalise aucun gain net. C'est un cercle vicieux. Cependant, **l'Etablissement** risque de faire face à une possible interruption de l'écoulement de ce versement s'il continue à ne pas investir dans des projets de développement économique durable pour Haïti.

Outre l'envoi des fonds, la Diaspora est aussi animée de la volonté d'aider son pays dans d'autres domaines. Actuellement, elle agit soit individuellement ou par le biais des organisations qui se concentrent principalement sur l'aide humanitaire. Nous voulons nous intégrer à part entière dans la vie nationale du pays pour avoir l'opportunité de participer effectivement dans la lutte stratégique pour aider au développement économique d'Haïti et sortir le pays de la pauvreté. Au point où nous sommes, nous ne pouvons pas surmonter les énormes obstacles bloquant le développement d'Haïti. C'est ce qui explique la nécessité de construire ce Front Uni dont les dix (10) points suivants nous serviront de boussole:

Note: la liste n'est pas exhaustive.

- 1) Supprimer toutes les restrictions constitutionnelles et législatives discriminatoires fondées sur le lieu de résidence afin que tous les haïtiens, peu importe là où ils se trouvent, peuvent exercer tous leurs droits et devoirs de citoyens, y compris le droit de vote et celui de servir Haïti dans toutes les fonctions officielles;
- 2) Parvenir au rapatriement, à la réinsertion et à l'intégration des citoyens haïtiens dispersés dans le monde afin de participer pleinement à tous les aspects de la vie du pays, tels qu'aux niveaux civique, politique, social, culturel, sportif, économique, business, diplomatique, etc. Pour cela, MHAVE doit être politiquement et financièrement autonome. Ce qui pourrait se réaliser, par exemple, par une imposition de transfert de fonds de la Diaspora;
- 3) Promouvoir et réaliser la mise en place de **l'état de droit** à tous les niveaux de la société haïtienne, notamment dans les affaires, la cession du terrain, le système de justice pénale, le contrat social, etc.;
- 4) Organiser et promouvoir la transparence dans la façon dont le gouvernement d'Haïti utilise l'argent des taxes et des frais prélevés sur le versement des 2 milliards de dollars attribués aux programmes sociaux tels que l'éducation et autres. Les législateurs devraient adopter une loi autorisant ces prélèvements au lieu de simplement procéder par décret présidentiel;
- 5) Organiser et plaider pour la souveraineté financière d'Haïti afin que le pays cesse de dépendre de la communauté internationale pour financer son budget annuel, ses élections, ses résolutions de crise, en encourageant le développement du secteur économique privé et en établissant un budget indépendant à travers des sources durables tirées de son propre revenu à savoir, les taxes, les budgets municipaux et locaux, et autres;
- 6) Influencer la dépense des 2 milliards de dollars annuels venant de la Diaspora, soit environ \$5.5 millions par jour, afin de permettre aux gens de consommer des biens et des services cultivés et générés en Haïti au lieu de la République Dominicaine ou d'ailleurs pour aider à parvenir à un développement économique rapide, à créer des emplois et à mettre fin à l'extrême pauvreté et la dépendance;
- 7) Protéger les droits des haïtiens et des personnes d'origine haïtienne de la persécution en République Dominicaine, aux Bahamas, en Haïti et ailleurs dans le monde;
- 8) Promouvoir la pleine émancipation des haïtiens vivant à l'étranger aux niveaux civique, politique, social, culturel, sportif, économique, business, diplomatique pour nous habilitier nous-mêmes et promouvoir l'intérêt d'Haïti à l'étranger, à l'instar des autres ressortissants de plusieurs autres pays;
- 9) Transférer notre culture, nos coutumes, nos langues à nos enfants qui vivent à l'extérieur en célébrant et en commémorant tous les événements nationaux importants de notre histoire; mettre en place des programmes de réciprocité pour amener nos enfants à Haïti dans le but de travailler avec les gens sur le terrain et de rejoindre des équipes nationales pour participer aux épreuves internationales etc.;
- 10) Création d'un fonds viable pour établir un budget qui engendra l'autonomie du Front Uni pour couvrir ses frais administratifs et être en mesure d'effectuer des travaux professionnels durables.

